

Le jeudi 28 mai 2026, à 09 heures 30, les délégués du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis en la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Abers à Plabennec, en application de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents les délégués suivants : Laurent ABASQ, Ronan AUDREN, Christophe BELE, Guillaume BODENEZ, David CARREGA, Martial CLAVIER, Christophe COLIN, Yves-Marie GILET, Gilles GOMBERT, Nadège HAVET, Axelle LAMOUR, Olivier LE FUR, Olivier MARZIN, Catherine MASSON, Mikaël LE MENE, Gilles MOUNIER, Odile PAGE, René PAUGAM, Sandra ROUDAUT, Jean-François TREGUER.

Absents-excuses : Mickaël ABARNOU a donné pouvoir à Martial CLAVIER, Wilfried ARS, Jean-Luc CABON, Franck COCAIGN, Philippe MASQUELIER a donné pouvoir à Sandra ROUDAUT, Gérard MITHOVITCH a donné pouvoir à Christophe BÈLE, Henri-Marc PAYEN a donné pouvoir à Gilles MOUNIER, André TALARMIN a donné pouvoir à Christophe COLIN.

I. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Le plus âgé des membres présents du Comité syndical, M. René PAUGAM, a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominatif des 28 délégués du Syndicat, suivant la liste ci-après :

EPCI membres du SEBL	Délégués
Brest Métropole	Axelle LAMOUR
Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas	Guillaume BODENEZ
	Ronan AUDREN
Communauté de Communes du Pays des Abers	Mickaël ABARNOU
	Wilfried ARS
	Jean-Luc CABON
	Martial CLAVIER
	Nadège HAVET
	Olivier MARZIN
	Olivier LE FUR
	Jean-François TREGUER
Communauté de Communes du Pays d'Iroise	Laurent ABASQ
	David CARREGA
	Christophe COLIN
	Mikaël LE MENE
	Catherine MASSON
	Gilles MOUNIER
	Odile PAGE
	Henri-Marc PAYEN
	André TALARMIN
Communauté de Communes du Pays de Landivisiau	Yves-Marie GILET
Communauté de Lesneven Côte des Légendes	Christophe BELE
	Philippe MASQUELIER
	Gérard MITCHOVITCH
	René PAUGAM
	Sandra ROUDAUT
Haut-Léon Communauté	Franck COCAIGN

Il a déclaré installés dans leurs fonctions, les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents).

Puis, Monsieur Olivier MARZIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité syndical.

II. ELECTION DU PRESIDENT

M. René PAUGAM, doyen, a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé que l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et cette élection a lieu à la majorité relative. Si égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs ont été désignés : Madame Axelle LAMOUR et Mikaël LE MENE.

Monsieur Gilles MOUNIER, a proposé Monsieur Christophe BELE aux fonctions de Président du Syndicat des Eaux du Bas-Léon.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-1 et 2, le Comité syndical a procédé à l'élection de son Président.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 25
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Christophe BELE	24

Christophe BELE, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

II. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de Christophe BELE élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (scrutin secret uninominal à la majorité absolue).

Bien que les statuts du Syndicat des Eaux du Bas-Léon fixent à 3 le nombre de vice-Présidents, il convient que le comité syndical délibère sur la proposition de maintenir le nombre de vice-président à 3.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les délégués ont approuvé la fixation du nombre de vice-présidences à 3.

Le nombre des autres membres du Bureau est, quant à lui fixé à 4 dans les statuts et ne nécessite pas de délibération.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Christophe BELE a proposé Gilles MOUNIER au poste de 1^{er} Vice-Président.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 25
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1

- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Gilles MOUNIER	24

Gilles MOUNIER, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT

Christophe BELE a proposé Jean-François TREGUER au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 25
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jean-François TREGUER	24

Jean-François TREGUER, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Christophe BELE a proposé Christophe COLIN au poste de 3^{ème} Vice-Président.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 25
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Christophe COLIN	24

Christophe COLIN, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

III. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le nombre des autres membres du bureau est fixé à 4 par les statuts du Syndicat.

Le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des autres membres du Bureau. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (scrutin secret uninominal à la majorité absolue).

ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

Christophe BELE, Président a proposé Monsieur David CARREGA.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 25
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
David CARREGA	25

David CARREGA ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé premier membre du Bureau et immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

Christophe BELE, Président a proposé Monsieur Martial CLAVIER.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 25
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Martial CLAVIER	25

Martial CLAVIER ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé troisième membre du Bureau et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME MEMBRE DU BUREAU

Christophe BELE, Président a proposé Monsieur Gilles GOMBERT.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 25
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Gilles GOMBERT	24

Gilles GOMBERT, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé quatrième membre du Bureau et immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE DU BUREAU

Christophe BELE, Président a proposé Monsieur René PAUGAM.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 25
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue :

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
René PAUGAM	25

René PAUGAM, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé deuxième membre du Bureau et immédiatement installée.

IV. CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire et clos, le 28 mai 2026 à 11 heures 20, a été, après lecture, signé par le Président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président

Le délégué le plus âgé

Les assesseurs

Le secrétaire



Axelle LAMOUR

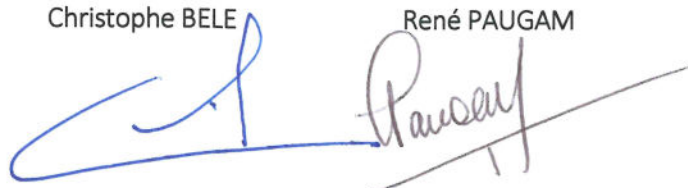


Christophe BELE

René PAUGAM

Mikaël LE MENE

Olivier MARZIN




ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION Annexée au procès-verbal de l'élection

Qualité	Nom et Prénom	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat
Monsieur	Christophe BELE	Président	24
Monsieur	Gilles MOUNIER	1 ^{er} Vice-Président	24
Monsieur	Jean-François TREGUER	2 ^{ème} Vice-Président	24
Monsieur	Christophe COLIN	3 ^{ème} Vice-Président	24
Monsieur	David CARREGA	Membre	25
Monsieur	Martial CLAVIER	Membre	25
Monsieur	Gilles GOMBERT	Membre	24
Monsieur	René PAUGAM	Membre	25

Fait à Plabennec, le 28/05/2026

Le Président

Le délégué le plus âgé

Les assesseurs

Le secrétaire



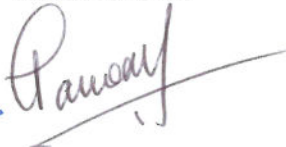
Axelle LAMOUR



Christophe BELE



René PAUGAM



Mikaël LE MENE



Olivier MARZIN